

Département

Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de SAINT MARSAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260929-2026_35_2-BF



Membres du C.M.

En exercice : 7

Présents : 6

Suffrages exprimés : 6

Séance du 29 septembre 2026

Date de la convocation :
17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne,

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

M. CADENE David a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-35 :
DM n°1 – Budget
Principal

Pour permettre le paiement de différentes dépenses, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification budgétaire suivante :

Budget Principal

Section de fonctionnement - Recettes

Compte 73223 + 7 166,95

Compte 752 + 5 096,59

Compte 75888 + 3 120,46

Section de fonctionnement – Dépenses

Compte 61521 + 7 480,00

Compte 615221 + 2 000,00

Compte 615228 + 4 250,00

Compte 65568 + 1 154,00

Compte 65748 + 500,00

Section d'investissement – Dépenses

Compte 2116 + 7 700,00

Compte 2135 OP 15 - 7 700,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante :

Budget Principal

Section de fonctionnement - Recettes

Compte 73223 + 7 166,95

Compte 752 + 5 096,59

Compte 75888 + 3 120,46

Section de fonctionnement – Dépenses

Compte 61521 + 7 480,00

Compte 615221 + 2 000,00

Compte 615228 + 4 250,00

Compte 65568 + 1 154,00

Compte 65748 + 500,00

Section d'investissement – Dépenses

Compte 2116 + 7 700,00

Compte 2135 OP 15 - 7 700,00

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture



Le Maire
Guy METIVIER